

Que cette Chambre demande au gouvernement d'amender la loi constituant en corporation la Banque du Canada afin d'autoriser la Banque à consentir des prêts pour des périodes n'excédant pas 20 ans.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc être présentée.

* * *

LES CRUES

LA MONTÉE DES EAUX DES GRANDS LACS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, je voudrais, avec le consentement unanime de la Chambre et conformément à l'article 43 du Règlement, présenter une motion en rapport avec les prévisions à long terme qui révèlent la possibilité de nouveaux dommages à la propriété sur les rives des Grands lacs dans les semaines à venir, et également parce que le Parlement va s'ajourner demain. J'aimerais donc proposer, appuyé par le député de Greenwood (M. Brewin):

● (1430)

Que la Chambre demande au ministre de l'Environnement de faire demain à l'appel des motions une déclaration pour dire si des arrangements ou des accords ont été conclus de façon satisfaisante avec le gouvernement de l'Ontario et s'ils sont maintenant en vigueur en ce qui concerne l'indemnisation des dommages à la propriété et le partage des dépenses occasionnées par le recours aux services des Forces armées, et sinon, à partir de quelle date des arrangements de cette nature prendront effet; j'aimerais en outre qu'il nous dise si le gouvernement fédéral songe à partager les dépenses en immobilisations à court terme occasionnées par des travaux de nature préventive.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité; la motion ne peut donc être présentée.

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

MODIFICATION PRÉVOYANT L'ADJONCTION D'AU PLUS TROIS PRÉSIDENTS SUPPLÉANTS À LA COMMISSION

L'ordre du jour appelle: Présentation de bills.

Relations—Fonction publique

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander le consentement de la Chambre à la première lecture d'un bill qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui et qui a trait à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Si, du consentement de la Chambre, ce bill pouvait être adopté en première lecture, nous pourrions lui faire franchir plus tard aujourd'hui toutes les étapes, afin que le Sénat puisse en disposer avant la sanction royale demain.

M. Baldwin: Nous sommes d'accord, monsieur l'Orateur. En ces rares occasions où le gouvernement présente de bonnes mesures, nous en facilitons toujours l'adoption.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un bill acceptable et nous serions heureux de lui faire subir toutes les étapes aujourd'hui.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, le «house leader» de notre parti nous a également fait savoir qu'il avait accepté l'unanimité au sujet de ce bill.

[Traduction]

M. MacEachen demande à présenter le bill C-178, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? Plus tard dans la journée?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION D'ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES TENDANCES DES PRIX DE L'ALIMENTATION

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque maintenant le Règlement du fait que le reste de la journée est consacré aux travaux de la Chambre. Je crois que Votre Honneur se rendra compte que, à la suite de discussions, la Chambre serait unanime pour demander qu'on fasse l'appel de l'ordre n° 31 inscrit au nom du gouvernement et portant sur le rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, qu'on reprenne le débat sur cet ordre à 8 heures ce soir et que la Chambre ordonne que le débat soit conclu et que toute mise aux voix nécessaires se fasse à 10 heures. Certaines ententes dont il n'est pas nécessaire de donner le détail sont intervenues sur la possibilité d'un amendement et sur les députés qui prendraient la parole, et ainsi de suite, mais je crois qu'on s'accorde généralement pour que l'appel de cet ordre soit fait à 8 heures ce soir et pour que le vote nécessaire soit pris à 10 heures.

M. l'Orateur: En est-il ainsi convenu et ordonné?

Des voix: D'accord.